

**AVENANT à la convention 2015
relative aux ateliers de mobilisation portés par l'association REDECOME**

Article 1 :

L'article 1 de la convention est modifié comme suit :

Le nombre d'ateliers de mobilisation pour l'emploi est fixé à 10 sur l'année 2015.

Article 2 :

L'article 3 de la convention est modifié comme suit :

L'aide financière est 19 200 € pour l'année 2015, dont 9 600 € sont affectés à la réalisation de 10 ateliers de mobilisation vers l'emploi.

Le solde de l'aide soit 9 600 € est destiné aux actions entreprises en direction des bénéficiaires du RSA pour lesquels est effectué un travail sur l'amélioration de l'image de soi et de la présentation contribuant à l'insertion professionnelle.

Cette intervention, proposée dans le cadre de séances collectives et de prestations individuelles, s'inscrit dans un parcours d'insertion contractualisé. Elle porte sur un public de bénéficiaires du RSA en parcours d'insertion et vise à :

- améliorer la confiance en soi et l'image que le bénéficiaire a de lui-même,
- faire prendre conscience - au bénéficiaire ou à un groupe - de l'importance de l'hygiène corporelle et vestimentaire,
- susciter l'envie de reprendre son apparence physique en main (propreté, coiffure, tenue, ...),
- permettre à chaque participant de s'approprier des savoir-faire adaptés pour une amélioration dans la durée.

Un premier versement de 13 440 € a été effectué suite à la signature de la convention au début 2015.

Un second versement de 5 740 € sera effectué à la signature de cet avenant et à la réception des comptes 2014 certifiés par le commissaire aux comptes et du bilan d'activités avec la liste nominative des participants.

Strasbourg le

**Pour le Département,
Le Président du
Conseil Départemental du Bas-Rhin,**

Frédéric BIERRY

**Pour l'association REDECOME
La Présidente**

Anne-Marie FONTENEAU